

# CADRE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

---

Matelotage  
DEP 5365



# Équipe de production

## **Coordination**

*André Royer*  
Responsable de secteurs de formation  
Ministère de l'Éducation

## **Conception et rédaction**

*Jean-François Pouliot*  
Spécialiste en élaboration de programmes

*Francis Lafortune*  
Enseignant  
Centre de services scolaire des Navigateurs

*Jean-Patrick Gosselin*  
Enseignant  
Centre de services scolaire des Navigateurs

## **Mise en pages et édition**

Sous la responsabilité du ministère de l'Éducation

# Table des matières

Présentation .....	1
<b>Première partie</b>	
Fondements et assises guidant l'évaluation .....	5
Qualités d'une épreuve .....	6
Éléments constitutifs de chaque compétence.....	7
Synthèse du programme d'études .....	9
<b>Deuxième partie</b>	
Métier et formation.....	13
Opérations liées à la sûreté, à la sécurité et aux urgences en mer .....	15
Travaux de matelotage .....	17
Maintenance de base sur un navire .....	19
Communication en milieu de travail.....	21
Embarquement et débarquement de personnes et de véhicules .....	23
Manœuvres de force avec des appareils .....	25
Fonctionnement des circuits de transport de liquides .....	27
Fonctionnement des systèmes de propulsion et auxiliaires d'un navire .....	29
Opérations de ravitaillement et opérations d'évacuation de matières résiduelles .....	31
Chargement et déchargement de cargaison.....	33
Timonerie .....	35
Maintenance sur la machinerie d'un navire .....	37

# Présentation

---

Le Ministère met à la disposition du réseau un cadre d'évaluation des apprentissages pour chacun des nouveaux programmes d'études qu'il élabore. Ce cadre s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires.

Le cadre d'évaluation des apprentissages comprend deux parties. La première :

- résume les fondements et les assises guidant l'évaluation des apprentissages;
- explique les éléments constitutifs de chaque compétence du cadre d'évaluation des apprentissages;
- présente la synthèse du programme d'études *Matelotage* (DEP 5365).

La deuxième partie présente, pour chaque compétence du programme d'études :

- les spécifications recommandées par le Ministère, c'est-à-dire les éléments essentiels et les critères de performance retenus pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Les organismes scolaires ont, pour leur part, à bonifier de 30 points sur 100 ces spécifications. Ils ont aussi la responsabilité de procéder à l'élaboration des épreuves pour l'évaluation aux fins de la sanction. Toute épreuve élaborée par le Ministère est prescrite et doit être utilisée par l'établissement scolaire.





# **Première partie**

---

**Fondements et assises guidant  
l'évaluation**

**Qualités d'une épreuve**

**Éléments constitutifs  
de chaque compétence**

**Synthèse du programme d'études**



## Fondements et assises guidant l'évaluation

---

Le programme d'études est le référentiel pour la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les outils d'évaluation, il faut également prendre en compte les caractéristiques, les valeurs et les qualités servant d'assises au processus. Voici, en résumé, celles qui ont guidé l'équipe de production dans l'élaboration de ce cadre d'évaluation des apprentissages.

En formation professionnelle, puisque le programme d'études est défini par compétences, l'évaluation aux fins de la sanction doit tenir compte de certaines caractéristiques :

- **L'évaluation est multidimensionnelle**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.). Toutefois, lors de l'évaluation aux fins de la sanction, seules les dimensions essentielles à la démonstration de la compétence sont retenues;
- **L'interprétation est critérielle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des critères de performance qui sont en relation avec les exigences d'exercice de la compétence et qui sont présents dans le programme d'études;
- **La notation est dichotomique**, c'est-à-dire que seulement deux notations sont possibles : la totalité des points ou aucun point pour chaque critère; par exemple, si un critère vaut 15 points, un seul des deux résultats peut être attribué, soit 0 ou 15. Cette pondération est fixée en fonction de l'importance de chacun des critères dans le métier;
- **Le verdict est déterminé par un seuil de réussite**, c'est-à-dire qu'il comprend le nombre de points à atteindre, établi en fonction de la complexité et de l'ampleur de la tâche à effectuer.

## Qualités d'une épreuve

---

L'évaluation en formation professionnelle repose sur des valeurs de justice, d'égalité, d'équité, de rigueur, de transparence et de cohérence<sup>1</sup>. Qu'il s'agisse d'épreuves ministérielles ou d'établissement, elles doivent présenter certaines qualités<sup>2</sup> incontournables, décrites dans le tableau suivant.

Qualité	Description
<b>Validité</b>	L'épreuve est valide si elle sert à évaluer tout ce qu'elle doit évaluer et seulement ce qu'elle doit évaluer. Toutes ses composantes doivent donc être représentatives des éléments correspondants de la compétence, des critères de performance ou de participation et, ultimement, de l'énoncé de la compétence.
<b>Fidélité</b>	L'épreuve est fidèle si elle mesure avec la même exactitude ce qu'elle doit mesurer auprès de sujets équivalents, placés dans des conditions similaires. Les critères de performance sont univoques, c'est-à-dire qu'ils sont clairs et ont le même sens pour l'ensemble des évaluatrices et des évaluateurs.
<b>Faisabilité</b>	La faisabilité requiert que l'on puisse administrer l'épreuve envisagée en faisant appel à des ressources suffisantes et disponibles : durée réaliste, conditions reproductibles, ressources humaines et matérielles disponibles, etc.

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, p. 9 à 11.

<sup>2</sup> Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3<sup>e</sup> éd., Montréal, Guérin Éditeur, 2005, p. 604, 609 et 1404.

# Éléments constitutifs de chaque compétence

---

## Compétence et énoncé de la compétence

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage. La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages.

## Spécifications recommandées par le Ministère

Les spécifications ont été déterminées en fonction de l'ampleur de la compétence, de l'exigence visée par les critères de performance, de la séquence et de l'intégration des apprentissages ainsi que de la faisabilité de l'évaluation. Pour les compétences traduites en comportement, elles présentent les éléments de la compétence, les critères de performance et la pondération recommandée :

- **Éléments de la compétence** : les éléments retenus représentent les aspects essentiels de la compétence. Ils peuvent évoquer les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence;
- **Critères de performance** : les critères retenus définissent les exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence<sup>3</sup>;
- **Pondération recommandée** : la pondération est la valeur numérique donnée aux critères de performance. Cette valeur correspond à des multiples de 5 et totalise 70 points sur 100.

Pour les compétences traduites en situation, les spécifications présentent les phases de réalisation et les critères de participation qui leur sont associés :

- **Critères de participation** : les critères retenus représentent les exigences de participation que l'élève doit respecter en fonction des trois phases du plan de mise en situation : information, réalisation et synthèse. Ils portent sur la façon d'agir et non sur les résultats à obtenir.

---

<sup>3</sup> Les critères de performance qui accompagnent l'ensemble de la compétence se repèrent par le symbole >>.

## **Règles de verdict**

Les règles de verdict sont des critères de performance qui ont préséance sur tous les autres critères au moment de l'évaluation et qui doivent être respectés. Une règle de verdict est déterminée seulement pour des critères qui, en milieu de travail, sont déterminants quant à la protection des personnes, par exemple les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la salubrité alimentaires, à l'hygiène et à l'asepsie ou à la protection de l'environnement.

## **Description de l'évaluation**

La description de l'évaluation précise certaines exigences ainsi que les conditions dans lesquelles l'élève devrait être placé au moment de l'évaluation. Elle est rédigée pour les compétences traduites en comportement et pour les compétences traduites en situation.

La description de l'évaluation comprend l'objet d'évaluation exprimé sous la forme d'un résultat attendu pour la compétence traduite en comportement; l'engagement de l'élève dans la démarche pour la compétence traduite en situation; des renseignements sur les conditions d'évaluation qui précisent ce qui devrait être permis ou remis à l'élève lors de l'évaluation; des consignes particulières; et des balises pour l'interprétation des critères de performance et des critères de participation du programme d'études.

## Synthèse du programme d'études

---

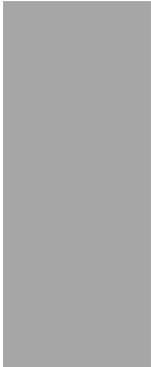
Le programme d'études *Matelotage* (DEP 5365) mène à l'obtention du diplôme d'études professionnelles.

La durée du programme d'études est de 735 heures. Ce programme est divisé en 13 compétences et la durée associée à chacune d'entre elles varie de 15 à 105 heures.

Les compétences du programme d'études sont les suivantes :

<b>Rappel de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Numéro</b>	<b>Durée</b>	<b>Unités</b>
Métier et formation	292312	1	30	2
Opérations liées à la sûreté, à la sécurité et aux urgences en mer	292327	2	105	7
Travaux de matelotage	292334	3	60	4
Maintenance de base sur un navire	292346	4	90	6
Communication en milieu de travail	292352	5	30	2
Embarquement et débarquement de personnes et de véhicules	292361	6	15	1
Manœuvres de force avec des appareils	292373	7	45	3
Fonctionnement des circuits de transport de liquides	292383	8	45	3
Fonctionnement des systèmes de propulsion et auxiliaires d'un navire	292393	9	45	3
Opérations de ravitaillement et opérations d'évacuation de matières résiduelles	292402	10	30	2
Chargement et déchargement de cargaison	292414	11	60	4
Timonerie	292426	12	90	6
Maintenance sur la machinerie d'un navire	292436	13	90	6





## **Deuxième partie**

---

Spécifications recommandées

Règles de verdict

Description de l'évaluation



Compétence 1

## ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

### **Énoncé de la compétence**

Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.

### **Spécifications**

---

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

#### **Phase d'information**

- Explique les caractéristiques des lois et règlements qui régissent le secteur du transport maritime au Canada et des organismes qui en assurent l'application.

#### **Phase de réalisation**

- Donne son opinion sur quelques exigences auxquelles il faut satisfaire pour exercer le métier.

#### **Phase de synthèse**

- Produit un bilan contenant :
  - une présentation sommaire de ses aptitudes et de ses champs d'intérêt;
  - des explications sur son orientation professionnelle, en établissant, de façon explicite, les liens demandés.

### **Description de l'évaluation**

---

L'évaluation de la participation se déroule tout au long du développement de la compétence et ne devrait pas porter sur la justesse ou la pertinence des opinions ou des explications fournies par l'élève.

L'évaluation de la compétence doit être arrimée aux exigences de la réglementation sur le transport maritime au Canada.



Compétence 2

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Participer à des opérations liées à la sûreté, à la sécurité et aux urgences en mer.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	Pondération recommandée
1 Effectuer l'inspection du pont et des compartiments d'un navire. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du plan de ronde.</li> </ul>	10
2 Appliquer les procédures relatives à la sûreté du navire. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution rigoureuse des actions prévues dans le plan de sûreté du navire.</li> <li>• Exécution rigoureuse des exercices de sûreté.</li> </ul>	10
3 Appliquer les procédures relatives à la sécurité du navire. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution rigoureuse des actions prévues dans le plan de gestion de la sécurité du navire.</li> <li>• Exécution rigoureuse des exercices de lutte contre les incendies, d'évacuation du navire et aux autres situations d'urgence.</li> </ul>	10
4 Appliquer les procédures relatives au secourisme élémentaire en mer. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sauvetage et transport adéquats de la victime.</li> </ul>	10
5 Appliquer les procédures relatives à la prévention de la pollution. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution rigoureuse des actions prévues dans les procédures de prévention.</li> </ul>	10

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation de la compétence doit être arrimée aux exigences de la réglementation sur le transport maritime au Canada.



Compétence 3

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer des travaux de matelotage.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	Pondération recommandée
1 Faire des nœuds et des épissures.	
• Solidité des nœuds et des épissures.	25
• Fabrication correcte des gaines.	10
2 Mettre en place de l'équipement d'accès.	
• Fixation correcte d'une plate-forme volante, d'une chaise de gabier, d'un échafaudage soutenu et d'échelles.	10
3 Entretien et réparation des amarres, des cordages, des câbles et l'accastillage.	
• Repérage précis des signes d'usure et de bris.	15
• Lubrification correcte des câbles.	10

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

**Description de l'évaluation**

- La confection des nœuds peut être effectuée avec des cordages en fibres naturelles ou en fibres synthétiques. Au moins quatre nœuds devraient être fabriqués par l'élève, dont le nœud de chaise.
- La fabrication des épissures peut être effectuée avec des cordages à trois torons en fibres naturelles ou en fibres synthétiques.
- L'évaluation de la mise en place de l'équipement d'accès devrait porter sur la fixation d'un échafaudage soutenu ou d'une échelle.
- Au moins quatre signes fréquents d'usure et de bris des amarres, des cordages, des câbles et de l'accastillage devraient être évalués.



Compétence 4

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer des travaux de maintenance de base dans les emménagements, la salle des machines, sur le pont et sur la coque.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	Pondération recommandée
2 Faire de la maintenance mineure sur la plomberie. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement correct des accessoires.</li> </ul>	15
3 Faire des réparations mineures sur des appareils électriques domestiques et des circuits électriques monophasés. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement correct des prises, des interrupteurs, des boîtiers, des douilles et des dispositifs d'éclairage.</li> </ul>	15
4 Entretenir et réparer des accessoires. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation adéquate des surfaces.</li> </ul>	10
5 Peindre des surfaces métalliques. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation adéquate des surfaces en métal et de la peinture.</li> </ul>	20
>> Effectuer des travaux de maintenance de base dans les emménagements, la salle des machines, sur le pont et sur la coque. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des procédures de cadenassage.</li> </ul>	10

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

**Description de l'évaluation**

- La maintenance mineure de la plomberie peut être effectuée sur des robinets ordinaires, des robinets de chasse ou des clapets.
- Les réparations mineures en électricité peuvent être effectuées sur des prises, des interrupteurs, des boîtiers, des douilles ou des dispositifs d'éclairage.
- La préparation des surfaces pour l'entretien et la réparation des accessoires en bois devrait comprendre des travaux de nettoyage, de colmatage et de ponçage.

- La préparation des surfaces métalliques devrait comprendre l'utilisation du marteau à piquer ou du pistolet à aiguilles ainsi que l'utilisation de la meuleuse.
- Le respect des procédures de cadenassage devrait être évalué pour les travaux de plomberie et d'électricité.

Compétence 5

**Évaluation aux fins de la sanction**

---

**Énoncé de la compétence**

Communiquer avec les membres de l'équipage et le personnel à terre.

**Spécifications**

---

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	Pondération recommandée
1 Transmettre, par radio et par système téléphonique, de l'information technique.	
• Utilisation appropriée des principales phrases standardisées.	20
• Clarté et objectivité de l'information transmise.	15
2 Utiliser des signaux.	
• Interprétation juste de la signification des principaux pavillons, des marques et des feux spéciaux.	15
• Interprétation juste de la signification des signaux sonores.	10
• Hissage ordonné des pavillons et des marques.	10

**Règle de verdict**

---

Aucune.

**Description de l'évaluation**

---

L'évaluation de la compétence doit être arrimée aux exigences de la réglementation sur le transport maritime au Canada.



Compétence 6

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer l'embarquement et le débarquement de personnes et de véhicules.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	Pondération recommandée
1 Préparer l'embarquement.	
• Lecture exacte des tirants d'eau.	15
• Mise en place correcte de la coupée et des dispositifs de sécurité.	20
2 Diriger les véhicules vers le lieu de stationnement.	
• Disposition optimale et sécuritaire des véhicules.	10
• Respect des procédures d'attache des véhicules.	15
3 Assister les personnes à l'embarquement et pendant la traversée.	
• Respect du protocole d'accueil.	10

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation de la compétence devrait être effectuée pour les opérations d'embarquement de personnes et de véhicules.

La lecture des tirants d'eau devrait être effectuée en système international d'unités et en système impérial et dans des conditions de mer agitée (simulées ou non).

- Des simulations sur terre peuvent être effectuées pour l'évaluation :
  - de la mise en place de la coupée et des dispositifs de sécurité,
  - de la disposition des véhicules,
  - des procédures d'attache des véhicules.



Compétence 7

## ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

### **Énoncé de la compétence**

Effectuer des manœuvres de force avec des appareils.

### **Spécifications**

---

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	<b>Pondération recommandée</b>
1 Préparer l'équipement pour les manœuvres. <ul style="list-style-type: none"><li>• Disposition adéquate des amarres et des câbles.</li></ul>	15
2 Participer à des opérations d'appareillage, d'accostage, d'éclusage ou de déhalage. <ul style="list-style-type: none"><li>• Tir précis des lance-amarres.</li></ul>	15
<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation appropriée des treuils et des cabestans.</li></ul>	25
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en glène et entreposage corrects des amarres.</li></ul>	15

### **Règle de verdict**

---

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

### **Description de l'évaluation**

---

Les opérations d'appareillage et d'accostage devraient être évaluées. Des simulations sur terre peuvent être effectuées à cette fin.

La mise en glène des amarres devrait être effectuée avec des amarres d'une longueur d'environ 50 m et d'un diamètre d'environ 10 cm.



Compétence 8

### ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

#### **Énoncé de la compétence**

Faire fonctionner des circuits de transport de liquides.

#### **Spécifications**

---

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	<b>Pondération recommandée</b>
1 Effectuer les opérations préalables à la mise en service du circuit. <ul style="list-style-type: none"><li>• Vérification appropriée des appareils, de la tuyauterie, des réservoirs et des accessoires.</li></ul>	10
2 Mettre en service le circuit. <ul style="list-style-type: none"><li>• Application correcte de la procédure de démarrage.</li><li>• Détermination correcte des anomalies de fonctionnement.</li></ul>	25
3 Régler le fonctionnement du circuit. <ul style="list-style-type: none"><li>• Réglage correct des températures, des pressions et des niveaux.</li></ul>	10
4 Mettre hors service le circuit. <ul style="list-style-type: none"><li>• Application correcte de la procédure d'arrêt.</li></ul>	15

#### **Règle de verdict**

---

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

#### **Description de l'évaluation**

---

L'évaluation de la compétence devrait être effectuée pour des opérations de transfert des eaux entre deux réservoirs et inclure le réglage de la pression du circuit ainsi que le réglage des niveaux des réservoirs.

- L'évaluation de la compétence peut être effectuée à partir de circuits de transport qui fonctionnent avec des pompes centrifuges ou des pompes volumétriques.
- Les anomalies de fonctionnement les plus fréquentes, notamment les fuites, devraient être évaluées.



Compétence 9

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer des opérations liées au fonctionnement des systèmes de propulsion et auxiliaires d'un navire.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	Pondération recommandée
2 Vérifier le fonctionnement des systèmes de propulsion et auxiliaires du navire. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination correcte des situations anormales.</li> </ul>	10
3 Effectuer des réglages. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglage correct des pressions, des températures et des niveaux.</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des procédures de couplage et de permutation des groupes électrogènes.</li> </ul>	25
4 Effectuer la relève de quart. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consignation claire et exacte de l'information.</li> </ul>	20

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation de la compétence devrait être effectuée à partir de tous les types de moteurs de système de propulsion et de tous les types de groupes électrogènes.

- Les anomalies de fonctionnement les plus fréquentes, notamment les fuites d'huile et de carburant, devraient être évaluées.
- Le réglage des pressions, des températures et des niveaux devrait être évalué pour les moteurs et pour le transfert du combustible.



Compétence 10

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer des opérations de ravitaillement et des opérations d'évacuation de matières résiduelles.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	Pondération recommandée
1 Préparer les opérations de ravitaillement et de transbordement de liquides. <ul style="list-style-type: none"> <li>Raccordement étanche des conduites au collecteur.</li> </ul>	10
3 Charger et entreposer les denrées et les fournitures. <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation appropriée de la grue à provisions.</li> </ul>	10
4 Traiter les déchets solides. <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la réglementation sur les matières résiduelles.</li> </ul>	15
>> Effectuer des opérations de ravitaillement et des opérations d'évacuation de matières résiduelles. <ul style="list-style-type: none"> <li>Sondage précis des réservoirs.</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Application stricte des procédures d'urgence en cas de rupture d'amarres, de bris de conduite ou de débordement de réservoir.</li> </ul>	20

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation de la compétence devrait être effectuée pour des opérations de soutage et d'approvisionnement de denrées et de fournitures ainsi que pour le traitement des déchets solides. Des simulations sur terre peuvent être effectuées à cette fin.

- L'évaluation du respect de la réglementation sur les matières résiduelles doit être arrimée aux exigences de la réglementation sur le transport maritime au Canada et aux réglementations provinciales.
- L'application des procédures d'urgence en cas de rupture d'amarres, de bris de conduite ou de débordement de réservoir devrait être arrimée à un plan d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures en mer (SOPEP).



Compétence 11

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer des opérations de manutention de cargaison.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	Pondération recommandée
1 Préparer le chargement.	
• Utilisation appropriée des appareils de détection.	10
• Respect des procédures de travail en espace clos.	15
2 Participer au chargement du navire.	
• Utilisation appropriée des grues et des appareils de chargement.	15
3 Participer aux préparatifs d'appareillage.	
• Respect des procédures d'arrimage de la cargaison en cale ou en pontée.	20
6 Effectuer la vigie du pont et des cales.	
• Détermination correcte des situations anormales.	10

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation de la compétence devrait être effectuée pour le chargement de marchandises générales.

- L'utilisation du détecteur d'oxygène et du détecteur de gaz toxiques devrait être évaluée.
- Les procédures d'arrimage de la cargaison en pontée devraient être évaluées.
- L'utilisation des grues et des appareils de chargement peut être évaluée par simulation.



Compétence 12

### ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

#### **Énoncé de la compétence**

Participer à la gouverne d'un navire.

#### **Spécifications**

---

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	<b>Pondération recommandée</b>
2 Exécuter les ordres de barre.	
• Utilisation appropriée des compas gyroscopique et magnétique.	10
• Utilisation appropriée des amers.	10
• Angles de barre, changements de cap et tenue de cap précis.	10
3 Effectuer une vigie de navigation.	
• Repérage complet des éléments significatifs de l'environnement.	10
4 Effectuer la relève de quart.	
• Communication claire de l'information à la ou au matelot de relève.	10
>> Participer à la gouverne d'un navire.	
• Respect de la réglementation sur le transport maritime au Canada.	20

#### **Règle de verdict**

---

Aucune.

#### **Description de l'évaluation**

---

L'évaluation de la compétence doit être effectuée à l'aide de simulateurs. Elle doit être arrimée aux exigences de la réglementation sur le transport maritime au Canada, notamment en ce qui a trait au Règlement sur les abordages.



Compétence 13

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer des travaux de maintenance sur la machinerie d'un navire.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation :

	Pondération recommandée
2 Entretien des grues et des appareils.	
• Remplacement correct des huiles.	10
• Remplacement correct des composants endommagés.	15
4 Entretien des circuits de transport de liquides.	
• Fabrication et remplacement corrects des joints d'étanchéité.	15
• Serrage ou remplacement correct des garnitures endommagées.	10
>> Effectuer des travaux de maintenance sur la machinerie d'un navire.	
• Respect des procédures de cadenassage.	20

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

**Description de l'évaluation**

- Le remplacement des huiles et des composants endommagés peut être effectué sur des grues ou des appareils. Les composants utilisés devraient être représentatifs des travaux habituellement effectués.
- L'entretien des circuits de transport de liquides peut porter sur des pompes, sur des valves ou sur la tuyauterie.
- Le respect des procédures de cadenassage devrait être évalué pour l'entretien des grues et des appareils ainsi que pour l'entretien des circuits de transport de liquides.